

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETTLACH Du Mardi 7 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué le 29 juin 2020, s'est exceptionnellement réuni en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne école, sous la présidence de Mme Anne-Marie BIANCOTTI, le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Anne-Marie BIANCOTTI, maire
- M. Denis REY, adjoint au maire
- M. Gilles SCHOEFFEL, adjoint au maire
- M. Samuel SCHWEITZER, adjoint au maire
- M. Jérémy WINTERHALTER, conseiller municipal
- M. Raphaël WEILL, conseiller municipal
- Mme Chantal SCHERRER, conseillère municipale
- M. Michel REY, conseiller municipal
- M. Christophe SCHMITT, conseiller municipal

ABSENTS EXCUSEE :

- Mme Marie-Eve UBERSCHLAG, conseillère municipale
- M. Stéphane FLOTA, conseiller municipal

- **SECRETAIRE DE SEANCE :** Jérémy WINTERHALTER

Le maire ouvre la séance à 20h, salue les membres présents.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 juin 2020

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 2 juin 2020 dont une copie a été adressé à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

2. Aliénation d'un terrain de construction

Vu la demande présentée par M. CHARPIOT Jérôme et Mme OBRIST Julie, domiciliés à 37 bis Rue du Général de Gaulle – 68870 BARTENHEIM, tendant à obtenir l'aliénation à son profit du terrain sis :

Rue des Romains, parcelle 230/61 d'une contenance de 11.66 ares
afin d'y édifier une maison d'habitation à usage de résidence principale ;

Le Conseil municipal,

Considérant que ce terrain est destiné par la commune à être cédé pour la construction et si le projet se finalise,

DECIDE à l'unanimité

- l'aliénation au profit de M. CHARPIOT Jérôme et de Mme OBRIST Julie le terrain ci-dessus désigné ;
- de fixer le prix de vente à 12 000 € l'are, soit pour 11.66 ares : 139 920 € ;
- de désigner Maître Anne SCHMIDT, notaire à FERRETTE, pour établir le compromis de vente ainsi que l'acte de vente. Les frais notariaux seront pris en charge par l'acheteur sus-désignés ;
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer cette vente et notamment pour signer l'acte notarial.

Délibération Nr 2020-20

3. Mise en location d'un garage

Madame le maire informe le conseil municipal que le logement de l'école, 52A Rue de Bâle est louée par M. Franco CASAGRANDE et Mme Lucie CLAVERIE. Ces derniers souhaiteraient pouvoir louer le garage afin d'y stocker leur moto.

Ce local pourrait être libéré pour être mis en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de mettre ce local en location au profit de M. Franco CASAGRANDE et Mme Lucie CLAVERIE et de fixer le montant du loyer mensuel à 30 €.

Le Conseil autorise également le maire à signer le bail avec le locataire.

Délibération Nr 2020-21

4. Prestations de services – Missions de Service Public « Fourrière » avec la SPA

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

5. Postes à pourvoir : ouvrier communal et agent d'entretien

Une annonce pour le poste d'ouvrier communal et agent d'entretien a été publiée au niveau local. Pour l'instant 3 candidatures ont été déposées à la mairie pour le poste d'ouvrier communal.

Il pourrait aussi être envisagé de proposer un complément d'heures à l'ouvrier communal en poste à Linsdorf. Un échange avec la Commune de Linsdorf se fera dans ce sens.

Une autre solution serait des faire intervenir des entreprises pour des travaux ponctuels.

En ce qui concerne l'agent d'entretien, aucune candidature pour l'instant.

Un devis a été demandé à la société Eco-Vital. Pour l'instant nous n'avons pas réceptionné le devis mais le coût est estimé à 27€ HT par heure.

6. Honorariat

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat du maire et des adjoints ;

propose à l'unanimité

que soit conféré à

- M. REY Christian l'honorariat de maire de Bettlach

- M. UEBERSCHLAG Philippe, l'honorariat d'adjoint de Bettlach

Délibération Nr 2020-22

7. Désignation du conseiller municipal titulaire et suppléant en charge de la révision des listes électorales

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 19 – IV – 1° du Code électoral

désigne à l'unanimité

- Chantal SCHERRER, déléguée titulaire
- Jérémy WINTERHALTER, délégué suppléant

en charge de la révision des listes électorales.

Délibération Nr 2020-23

8. Divers

Informations :

- Le compteur de la fontaine, en face de la mairie sera relevé dans quelques temps. La consommation estimative annuelle est d'environ 1460m³, ce qui aura un coût d'environ 8 760€/an pour la commune. Chacun doit réfléchir à une solution pour l'avenir de cette fontaine.
- Chrome 6 : un mail a été fait à Mme Hirschy de la CCS. Selon la CCS il n'y aurait pas d'autre solution que la dilution avec le réservoir d'Oltingue. Cependant la dilution avec acide ascorbique par la société MS serait adoptable sur un réseau comme le notre. Le Chrome 6 se transformerait en chrome 3.
- L'été prochain, il pourra être envisagé de prendre un contrat jeune pour l'arrosage des fleurs en été.
- La fuste est louée presque tous les week-ends depuis de déconfinement. Il faudrait envisager d'y installer des toilettes sèches ainsi qu'un grand cendrier en béton pour éviter qu'il y ait trop de mégots qui traînent partout.
- La parcelle privée numéro 205, section 5 va être vendue. Le sapin ainsi que les 2 charmes qui sont en bordure et sur le terrain communal devront être coupés.
- La porte d'entrée du bâtiment de l'école doit être rénovée ou éventuellement remplacée.
- Le site internet doit être mis à jour.
- Les conseillers souhaitent aménager une haie vive au bord de la route (jardin communal).
- Une petite réception aura lieu le vendredi 31 juillet pour le départ d'Andrée et Jeannot FLOTA.

Clôture de séance à 22H10